



Spécial construction

Toutes les informations requises concernant les permis de construction ou de rénovation qui pourraient vous être nécessaires lors de vos projets.

TERRAIN DE JEUX

RAPPEL : INSCRIPTION TERRAIN DE JEUX

À tous ceux qui ont omis d'inscrire leurs enfants au terrain de jeux, vous pouvez communiquer avec Marie-Pierre Simard au numéro de téléphone suivant : 387-2037.

MIDI HOT-DOG

Le jeudi 7 juillet 2005 à 12 h au parc

Dîner hot-dog barbecue organisé par les jeunes du terrain de jeux. Passez un midi agréable au parc avec vos jeunes ou venez simplement profiter d'une pause de travail bien méritée. 1,50 \$ / hot-dog

LES PUCES DU TERRAIN DE JEUX

Le jeudi 14 juillet 2005 dès 18 h 30 sur le terrain des loisirs

Venez marchander les œuvres d'arts réalisées par les jeunes du terrain de jeux de Scott. Ambiance de fête sur place!

OPÉRATION CANNETTES ET LAVE-AUTO

Le samedi 30 juillet 2005 au garage municipal (700, route Kennedy)

Faites d'une pierre deux coups! Profitez d'un lavage extérieur complet de votre voiture contre une contribution volontaire. De plus, débarrassez-vous de vos cannettes et bouteilles consignées en nous les apportant.

Ces profits serviront à financer les sorties du terrain de jeux et à se doter d'équipements adéquats pour le plaisir des jeunes

MESSAGE IMPORTANT

Nous demandons la coopération de tous les gens qui ont des **terrains ou des résidences à vendre**. S'il vous plaît avisez la Municipalité afin que nous puissions donner les renseignements nécessaires à tous ceux qui en font la demande.

Veillez communiquer au numéro de téléphone suivant : 387-2037 et il nous fera plaisir de prendre vos coordonnées.

DATES À RETENIR!

JUILLET						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30/31

AOÛT						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Les bureaux municipaux sont fermés

Assemblée du Conseil municipal

Cueillette des ordures ménagères

Cueillette sélective recyclage

Ouverture de la bibliothèque 19 h à 20 h 30

À LIRE CE MOIS-CI

Terrain de jeux

•
Message important

•
Votre conseil... en bref

•
Spécial construction

VOTRE CONSEIL... EN BREF

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCOTT

Séance spéciale du 30 mai 2005

- 1- Adoption du règlement numéro 172 n'excédant pas 270 000 \$ pour l'asphaltage du rang Saint-Henri.
- 2- Adoption du règlement numéro 173 n'excédant pas 350 000 \$, ayant pour objet la construction de la bibliothèque municipale.
- 3- Adoption du règlement numéro 175 concernant un amendement au règlement numéro 160 concernant l'engagement d'un pompier temporaire habitant à l'extérieur de la Municipalité.
- 4- Une journée d'enregistrement s'est tenue lundi le 16 mai 2005 au bureau municipal concernant le règlement d'emprunt numéro 171 n'excédant pas 300 000 \$ pour l'acquisition d'un camion citerne incendie et d'un camion pour les mesures d'urgence et aucune personne ne s'est présentée pour s'opposer à ce règlement.

Séance régulière du 06 juin 2005

- 1- La Municipalité s'engage à fournir les locaux et l'équipement nécessaire à la formation théorique et pratique des cours de formation du Programme Pompier 1, obtenir et maintenir les couvertures d'assurances requises aux fins de tenir indemnes les Municipalités de la MRC de la Nouvelle-Beauce de toute action et/ou réclamation de quelque nature que ce soit pouvant découler directement et/ou indirectement de l'exécution de la présente entente.
- 2- Acceptation de la dérogation de Monsieur Marc Drouin concernant le frontage.
- 3- Acceptation de la Municipalité pour la demande de droit de passage dimanche le 7 août 2005 pour la randonnée cycliste concernant la prévention du suicide.
- 4- La Municipalité appuie la demande de Remorques Fleur-Maggs auprès de la CPTAQ concernant la réutilisation à des fins commerciales, de services ou industrielles du lot numéro 2 720 142.
- 5- La compagnie Rogers Sans-fil Inc. désire louer à long terme une partie du lot 2 719 835 pour y implanter un tour de télécommunication avec chemin d'accès sur une superficie totale approximative de 1,62 ha. La Municipalité appuie ce projet et recommande fortement à CPTAQ d'autoriser l'utilisation non agricole soit pour les fins spécifiques d'implantation d'une tour de télécommunication avec à sa base des cabinets

pour l'équipement électrique et électronique d'une partie du lot 2 719 835.

- 6- La Municipalité dépose une demande auprès de la CPTAQ concernant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot numéro 2 721 561 pour l'implantation aux fins d'utilité publique d'un émissaire, sur une largeur de 6 mètres et une distance de 100 mètres et la signature d'une servitude permanente avec Monsieur Adrien Fillion, propriétaire dudit terrain.
- 7- La Municipalité informe la MRC Nouvelle-Beauce qu'elle renonce au préavis de 90 jours prévu à l'article 10 du Code municipal et délègue sa compétence pour la réalisation du projet d'implantation, d'exploitation et d'utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande (fibre optique). De plus, que la Municipalité consente à ce que la MRC Nouvelle-Beauce déclare sa compétence dès qu'elle aura reçu les réponses de toutes les municipalités locales.
- 8- Résultat du sondage afin de vérifier la problématique des eaux usées et de l'eau potable du secteur des rues Drouin, Morin et de la route Kennedy. 37 répondants sur 53,67 % des résidents sont favorables à ce que des études soient faites afin de réaliser le réseau d'égoût et sont intéressés au raccordement. 57 % des résidents sont favorables à ce que des études soient faites afin de réaliser le réseau d'aqueduc et intéressés au raccordement.
- 9- La Municipalité a accepté la demande de la Commission Scolaire pour l'installation d'un ponceau entre le futur terrain de soccer et la 7^{ème} Rue. Les travaux seront effectués en 2006 n'étant pas prévus au budget.
- 10- La Municipalité accepte de faire la réfection (côté stationnement dans la 7^{ème} Rue) Les travaux s'effectueront en 2006 n'étant pas prévus au budget.
- 11- Une demande auprès de l'U.P.A. afin de s'entendre sur les dates d'interdiction d'épandage, les 24-25 et 26 juin (St-Jean-Baptiste), les 1, 2 et 3 juillet (Confédération), les deux fins de semaines de la construction : 23 et 24 juillet ainsi que les 30 et 31 juillet, la fin de semaine du festival de l'Épi soit les 25, 26 et 27 août et les 3, 4 et 5 septembre (Fête du travail)
- 12- Avis de motion ayant pour objet la modification du plan de zonage, la création des zones RA-17, RA-18, RA-19, RC-14 et RC-16 ainsi que la grille de spécifications.

- 13- Dépôt du 1er projet de règlement numéro 176 portant sur les usages permis et conditions d'implantation dans le secteur du « Domaine de la Chaudière ».

Ajournement du 13 juin

- 1- Une journée d'enregistrement s'est tenue lundi le 13 juin concernant le règlement d'emprunt numéro 172 n'excédant pas 270 000 \$ pour l'asphaltage du Rang Saint-Henri. Aucune personne ne s'est présentée pour s'opposer à ce règlement.
- 2- Une journée d'enregistrement s'est tenue lundi le 13 juin concernant le règlement d'emprunt numéro 173 n'excédant pas 350 000 \$ pour la construction de la bibliothèque municipale. Aucune personne ne s'est présentée pour s'opposer à ce règlement.
- 3- Ouverture des soumissions à 15 h 00 pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver. Deux soumissions ont été reçues. Les Constructions Edguy Inc. et Monsieur Gaétan Turcotte Inc, Saint-Elzéar. Le contrat a été accordé à Constructions Edguy Inc., pour une période de cinq ans, étant le plus bas soumissionnaire.
- 4- Ouverture des soumissions à 15 h 30 pour la cueillette des ordures ménagères. Deux soumissions ont été reçues. Le Groupe Sani Gestion Inc. et Sanibelle apportée au bureau municipal à 15 h 02, donc non conforme. Le contrat a été accordé à Groupe Sani Gestion Inc, étant le seul soumissionnaire conforme pour une période de cinq (5) ans.

Modification de l'horaire du bureau municipal

Comme à tous les étés, pour les mois de juillet et août, l'horaire du bureau municipal sera du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h, le vendredi de 8 h à 12 h.

Spécial construction

Voici toutes les informations requises concernant les permis de construction ou de rénovation qui pourraient vous être nécessaires lors de vos projets.

Documents requis pour permis de construction

Certificat d'autorisation obligatoire

Toute personne doit obtenir un certificat d'autorisation afin de pouvoir procéder aux travaux suivants :

- abattage d'arbres;
- déplacement, démolition d'une constructions;
- changement d'usage d'un bâtiment ou d'un terrain;
- installation d'une enseigne ou d'un panneau-réclame;
- installation d'une piscine;
- aménagement d'un stationnement commercial;
- aménagement d'une aire de chargement / déchargement;
- aménagement d'un site d'entreposage extérieur;
- installation d'une clôture, d'une haie, d'un mur de soutènement;
- travaux dans la bande riveraine d'un cours d'eau;
- installation septique.

Demande de certificat d'autorisation

La demande de certificat d'autorisation doit être remise à l'inspecteur en bâtiments et doit comprendre :

- a) le formulaire de certificat d'autorisation autorisé par la municipalité dûment rempli;
- b) une copie du plan des travaux à réaliser;
- c) un plan montrant :
 - les limites de la propriété visée;
 - les constructions existantes sur le terrain;
 - la localisation des travaux faisant l'objet de la demande de certificat d'autorisation.

Émission de certificat d'autorisation

- A) Lorsque la demande est conforme au présent règlement, de même qu'au règlement de zonage de la municipalité, le certificat d'autorisation doit être émis dans un délai de trente (30) jours qui suivent la date de réception de la demande.
- B) Lorsque la demande est non conforme aux règlements précités, l'inspecteur en bâtiments en avise par écrit le demandeur, et ce, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la demande. Il doit de plus indiquer les motifs de son refus.

C) Toute demande modifiée est considérée comme une nouvelle demande et les paragraphes a et b s'appliquent.

Durée de certificat d'autorisation

Tout certificat d'autorisation est valide pour une période de 12 mois. Il peut être renouvelé pour une seule période additionnelle de 12 mois.

Permis de construction obligatoire

Nul ne peut construire, transformer, rénover, agrandir un bâtiment sans avoir obtenu au préalable un permis de construction.

Demande de permis de construction

La demande de permis de construction doit être remise à l'inspecteur en bâtiments et doit comprendre :

- a) le formulaire de demande de permis de construction autorisé par la municipalité dûment rempli;
- b) une copie de plan des travaux à effectuer;
- c) une copie de plan de cadastre du terrain visé par les travaux;
- d) un croquis ou plan d'implantation montrant :
 - les limites du terrain où sera érigée la construction;
 - le site, les dimensions, la forme, la superficie et les niveaux du bâtiment à ériger;
 - les frais exigibles pour l'émission du permis de construction;
 - la localisation des services publics d'aqueduc et d'égoût ou de l'installation septique et de la source d'alimentation en eau potable;
 - la localisation du cours d'eau pour les emplacements riverains;
 - la localisation de la zone inondable des crues de vingt ans et de cent ans.

Émission de permis de construction

- a) Lorsque la demande de permis de construction est conforme au présent règlement, de même qu'aux règlements de zonage, de construction et au règlement relatif à certaines conditions d'émission d'un permis de construction de la municipalité, le permis est émis dans un délai de trente (30) jours de la date de réception de la demande de permis,
- b) Lorsque la demande n'est pas conforme à l'un ou l'autre des règlements précités, l'inspecteur en bâtiments en avise par écrit le demandeur, et ce, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la demande. Il doit de plus indiquer les raisons de son refus.

c) Toute demande modifiée est considérée comme une nouvelle demande, et les paragraphes a et b s'appliquent.

Durée de permis de construction

Tout permis de construction est valide pour une période de 12 mois. Il peut être renouvelé pour une seule période additionnelle de 12 mois.

Permis non obligatoire

Rénovation :

Rétablissement ou régénération d'une ou de parties d'une construction à l'exception des actions suivantes :

- changement de portes et fenêtres sans modifier les dimensions et la localisation des ouvertures;
- réfection de toiture sans modification du type de revêtement;
- réfection de revêtement extérieur d'un bâtiment sans modification du type de revêtement;
- travaux d'électricité, de plomberie, de chauffage.

Nouveauté : permis obligatoire pour l'installation d'un puits

Veillez prendre note que depuis 2001, le Ministère du Développement Durable a voté une nouvelle loi qui régit tout aménagement de captage et d'eaux souterraines. Ce qui veut dire qu'à partir d'aujourd'hui, il est nécessaire d'obtenir au préalable un permis à la Municipalité pour aménager tout système de captage des eaux souterraines (puits de surface, puits artésien, captage de source, pointe filtrante / barre piquée). Il n'y a aucun frais pour ce type de permis.

Nouveauté : test de sol obligatoire pour future installation septique

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Ministère du Développement Durable a adopté une nouvelle loi qui oblige toute personne désirant construire une nouvelle installation septique à faire appel à une firme spécialisée en analyse des sols. Cette firme procédera à l'analyse du terrain concerné et à l'échantillonnage du sol, ceci afin de déterminer l'installation septique la plus appropriée par rapport aux différents paramètres analysés. Ce rapport est obligatoire pour l'obtention d'un permis d'installation septique. Veuillez prendre note que pour obtenir le permis de construction d'une nouvelle résidence non desservie, il est nécessaire d'avoir obtenu au préalable les résultats de ce test de sol.

DEMANDE DE PLUSIEURS RÉSIDANTS

Plusieurs résidents ont fait la demande d'avoir accès à internet haute vitesse. Telus a agrandi son champ d'activités. Les personnes intéressées peuvent vérifier sur internet à l'adresse suivante :

www.globetrotter.net → Accès internet → Internet haute vitesse

Disponibilité du service (à droite) dans l'encadrement, indiquez votre numéro de téléphone et vous saurez si vous avez accès à internet haute vitesse.

AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES

Nous demandons la collaboration de tous les résidents.

Il est obligatoire de faire l'affichage de vos numéros civiques, sinon la Sûreté du Québec prendra le tout en charge.

La Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2004,

est fière de verser une ristourne totale aux membres de

631 785,00\$

8.55 % sur les intérêts payés sur les épargnes ;

8.55 % sur les intérêts reçus sur les prêts.

34 145.85 \$ remis en dons et commandites.



Desjardins
Caisse populaire
du Nord de la Beauce

Depuis 1977

Lachance Parent CA Inc.
Comptables agréés

**Pour y voir clair ...
des experts !**

1741, rue Saint-Georges, Saint-Bernard (Québec) G0S 2G0
Tél. : (418) 475-6637 • Téléc. : (418) 475-4531 lp@lachanceparent.ca

dynamiques
impression, communication, multimédia

*Votre allié recherché
pour le développement de
vos affaires*

450, 2^e Avenue, Parc Industriel, Sainte-Marie, Beauce (Québec) G6E 1B6
Tél. : 418.387.6969 | Téléc. : 418.387.5223
Sans frais : 1.877.387.6969 | www.dynamiques.com

BEAUCE WEEK-END • L'OPPORTUNISTE
ALMANACHS RÉGIONAUX DES SERVICES • CONCERTO

Sports Patoine
Scott 418-387-5574

1431, Kennedy, Scott, Beauce-Nord G0S 3G0
Tél. : (418) 387-5574 • Téléc. : (418) 387-7091
spatoine@globetrotter.net • www.sportspatoine.com

Solutions Informatiques G@

Gestion et administration de réseau et de système informatique
Solutions comptables

André Gravel

441, boul. Vachon Nord
Sainte-Marie, Beauce
QC G6E 1M1

Tél. : (418) 386-3757
Téléc. : (418) 386-3759
info@infoqa.net • www.infoqa.net

Francis Veilleux
propriétaire

BOUCHERIE VEILLEUX

1000, boul. Vachon Nord
Sainte-Marie, Québec G6E 1M2
Téléphone : (418) 386-5744, poste 231
Télécopieur : (418) 386-5426

JONCTION ÉLECTRIQUE INC.

• SERVICE
• INSTALLATION
• RÉPARATION

• INDUSTRIEL
• COMMERCIAL
• RÉSIDENTIEL

(418) 387-3040

ROGER DROUIN
Entrepreneur électricien

68, rue Lemieux
Scott, Beauce (Québec)
G0S 3G0

Construction Sylvain Lecours

Entrepreneur général et spécialisé
Construction et rénovation résidentielle et commerciale

23, rue Giguère, Scott
(Québec) G0S 3G0

R.B.Q. 8253-2953-20
Membre de l'A.P.C.H.Q.

Tél. : (418) 387-4210

Emile Bilodeau & Fils inc.
Matériaux de construction

Portes et fenêtres
tapis, prélat
céramique

Télécopieur : (418) 475-4429

Saint-Bernard, Beauce-Nord QC G0S 2G0 Téléphone : (418) 387-6655-56-57

SCOTT Variétés

Gaston Labbé
propriétaire

330, route Kennedy
Scott-Jonction (Québec)
G0S 3G0

Tél. : (418) 387-2644

Savoie & Roy
CLINIQUES DENTAIRES

Dre. Mireille Savoie Dr. Stéphane Roy

Saint-Victor : 346, Principale, C.P. 280 (Québec) G0M 2B0 • 888-1122
Saint-Basile : 975, B. route Lagueux (Québec) G6L 1T5 • 836-4122
Brookville : 36, du Ruisseau, #200 (Québec) G0S 1E2 • 832-1950

La Bûcherie
Café

Marco Laliberté
Co-propriétaire

1088, boul. Vachon Nord
Sainte-Marie de Beauce
G6E 1M6

Tél. & fax : (418) 387-5490
cafetier@globetrotter.net

RE/MAX
RE/MAX AVANTAGES INC.
Courtier immobilier agréé
Franchise indépendante et autonome
de RE/MAX QUÉBEC INC.

René Martel
Agent immobilier Affilié

Sans frais 1950-5050 • Cell. : 806-3533

9201, boul. du Centre-Hospitalier
Charry (Québec) G6X 1L5
rene.martel@globetrotter.net
www.renemartel.com

PISCINES STE-MARIE Inc.
SPAS & PATIOS

1048, boul. Vachon Sud
Sainte-Marie G6E 2S5

Tél. : (418) 387-4670
Téléc. : (418) 387-8970

Résidence pour personnes âgées
Les Jardins d'Autrefois 2001 enr.
Ambiance familiale • Manon Ayotte, prop.

1754, route Kennedy, Scott
Tél. : (418) 386-2825

SYLVAIN PARENT GOBEL
AVOCATS

DEPUIS 1970

225, DU COLLÈGE, SAINTE-MARIE TÉL. : (418) 387-2727

Restaurant
Le Victorien

Livraison gratuite
à Scott

(418) 387-3340

Bolduc, Poulin
& Associés, s.e.n.c.
Agenciers-géomètres

Robert Mathieu, a.-g.
Michel Bolduc, a.-g.

564, boul. Vachon Sud, Sainte-Marie
(418) 387-50004

RENAULD
TAILLES D'ARBRES

TAILLES D'ARBUSTES ET DE HAIES
ÉLAGAGE ET ABATTAGE D'ARBRES
FRANCHISE INDÉPENDANTE ET AUTONOME
DE CHIPPEUR DISPONIBLE

Renauld Vachon enr.
Tél. : 9418) 387-8376 • Cell. : 386-7457

90, rue du Lac, Scott
G0S 3G0

de rebais avec tout achat
de 10 \$ et plus
sans médicament

brunet

JOSÉE ROY, PHARMACIENNE

1116, boul. Vachon Nord, Sainte-Marie, tél. : (418) 387-3438
Lundi au vendredi : 9 h à 21 h • Samedi : 9 h à 17 h • Dimanche : 10 h à 17 h

1798, Kennedy
SCOTT (Québec) G0S 3G0
cvrscott@globetrotter.net

Tél. : (418) 387-2323
Téléc. : (418) 387-2695

COUVOIR SCOTT LTÉE

LES CONSTRUCTIONS
FOUW INC.

Entrepreneur général en excavation

Gaëtan Turcotte

500, 1^{er} Avenue, Parc Industriel
Sainte-Marie, Beauce G6E 1B5
Téléc. : (418) 387-3988

ALEXANDRE CÔTÉ LTÉE

«Remanufacturier de bois de sciage et mise en marché»

16, 2^e Rue, Scott-Jonction (Qc) G0S 3G0
Téléphone : (418) 387-2354 Télécopieur : (418) 387-5402

AMIBOUFF
...le choix à faire pour
assurer une longue vie heureuse à votre animal.

Plus de 28 formules différentes préparées par des vétérinaires et
nutritionnistes pour contrer tous les besoins et les budgets.

Livraison à domicile

Echantillon gratuit

(418) 387-5395
www.amibouff.com

LES ENTREPRISES
CLAUDE BOUTIN (1998) inc.

(418) 387-9041

• Désengorgement de tuyaux, canalisation, drains agricoles, ...gêles ou obstrués
• Nettoyage de champs d'épuration, de puits de surface, artisiers, de grilles de rue et de stationnement
• Transport d'eau et remplissage de piscine • Service de pompage industriel, commercial, municipal et agricole de haute capacité • Hydro-excavation

ÉPICERIE • BOUCHERIE

Venez goûter
à nos nouveautés!

Myriam

1109, route Kennedy, Scott

387-8993
387-2075

**CLINIQUE VÉTÉRINAIRE
du compagnon**

Élise Couët m.v.

cvcomp@globetrotter.net

Tél. : (418) 387-2111
Fax. : (418) 387-3922

DÉPANNEUR BROCHU
Scott 387-2102

BRUNO DROUIN AUTO INC.
Scott 387-3093

FABRICATION CLEMENT Inc.
Spécialiste tiroir - Meuble sur mesure

Clément Marcoux, Prop.

Cet espace est pour vous

Contactez Roger Pigeon, 387-4069

250\$/année

**Merci à nos généreux
commanditaires.
Encouragez-les!**